

LE BREVET 2018

Arrêté du 4 janvier 2018

Collège Emile Combes BORDEAUX



Comment l'obtient t'on ?

Son obtention en fin d'année est liée à :

La maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture
(contrôle continu)

400 points

Les résultats obtenus à l'examen final

(contrôle ponctuel)

400 points

Il faut donc avoir 400 points sur 800 pour avoir le Brevet.

- Pour les **mentions** , il faut :
- 480 points pour la mention *Assez Bien*
- 560 points pour la mention *Bien*
- 640 points pour la mention *Très Bien*





**A - La maîtrise du socle commun
de connaissances, de compétences
et de culture (contrôle continu)**

400 POINTS



Le socle commun

Le socle commun identifie les connaissances et les compétences qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire



Il s'articule en 5 domaines décomposés en 8 composantes qui donnent une vision d'ensemble des objectifs du collège



Le socle commun

La maîtrise de chacune des huit composantes du socle commun est appréciée lors du conseil de classe du 3^e trimestre de la classe de 3^e

Maîtrise des composantes du socle en fin de cycle 4

	Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
Langue française à l'oral et à l'écrit				
Langages mathématiques, scientifiques et informatiques				
Représentations du monde et activité humaine ¹				
Langues étrangères et régionales				
Systèmes naturels et systèmes techniques ²				
Langages des arts et du corps ³				
Formation de la personne et du citoyen ⁴				
Méthodes et outils pour apprendre ⁵				

Maîtrise insuffisante (10 points)
Maîtrise fragile (25 points)
Maîtrise satisfaisante (40 points)
Très bonne maîtrise (50 points)

**Soit un total de points
compris entre 80 et 400 points ***

1. Connaître l'histoire et la géographie, savoir étudier les organisations et fonctionnements des sociétés • 2. Savoir pratiquer les démarches scientifiques et techniques, découvrir la nature et ses phénomènes, réaliser des observations et des expériences • 3. S'exprimer et communiquer par les pratiques artistiques, physiques et sportives • 4. Savoir formuler ses opinions et respecter celles d'autrui, avoir conscience de la justice et du droit, connaître les valeurs de la République • 5. Savoir organiser son travail, accéder à l'information, à la documentation et aux médias, utiliser les outils numériques, conduire des projets.

*** Les élèves qui suivent l'enseignement de complément LCA –langues et cultures de l'antiquité- peuvent se voir créditer jusqu'à 20 points en plus , en fonction du niveau de compétences atteint par l'élève**



B- Le Contrôle ponctuel 2018 en juin

400 POINTS

Français	Maths	Hist-géo	Sciences	Oral
100 points	100 points	50 points	50 points	100 points
3 heures	2 heures	2 heures	2 fois 30 mn soit une heure	15 mn
Épreuve écrite	Épreuve écrite	Épreuve écrite	Épreuve écrite	Épreuve orale



1- Français

- **Travail sur le texte littéraire et, éventuellement, sur une image**

(50 points - 1 h 10 minutes)

Grammaire et compétences linguistiques

Des questions sur le texte permettent d'évaluer les compétences linguistiques et la maîtrise de la grammaire. Il s'agit d'apprécier la capacité à comprendre et analyser le fonctionnement de la langue et son organisation.

Un exercice de réécriture propose aux élèves un court fragment de texte dont il s'agit de transformer les temps et/ou l'énonciation et/ou les personnes et/ou les genres, etc. de manière à obtenir 5 ou 10 formes modifiées dans la copie de l'élève

Compréhension et compétences d'interprétation

Le travail sur le texte littéraire permet à la fois d'évaluer la compréhension du texte et les compétences d'interprétation. Certaines questions engagent à formuler ses impressions de lecture et à donner son sentiment sur le texte proposé en justifiant son point de vue. Une ou deux questions portant sur l'image, si le sujet en comporte une, permettent au candidat de faire valoir des compétences d'analyse spécifiques et de mettre cette image en relation avec le texte littéraire.

- **Dictée (10 points - 20 minutes)**

Un texte de 600 signes environ, en lien avec l'œuvre, est dicté aux candidats

- **Rédaction (40 points - 1 h 30 minutes)**

Deux sujets au choix sont proposés : un sujet de réflexion et un sujet d'imagination. Il faut rédiger un texte cohérent et construit, respectant les normes de la langue écrite. Outre la qualité de l'expression écrite et de l'orthographe, il est tenu compte, dans l'évaluation du travail produit, de la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances et compétences de manière à répondre aux contraintes du sujet choisi.

Les candidats ont le droit, pour cette partie d'épreuve, de consulter un dictionnaire de langue française ou un dictionnaire bilingue.





2- Maths

• Composition de l'épreuve

Les exercices qui composent le sujet permettent d'évaluer les connaissances figurant dans le programme de mathématiques du cycle 4 ainsi que la maîtrise des compétences « chercher », « modéliser », « représenter », « raisonner », « calculer » et « communiquer » décrites dans ce programme. Le sujet de cette épreuve comporte obligatoirement un exercice d'algorithmique (programmation).

• Modalités de l'épreuve

Le sujet est constitué d'exercices qui doivent pouvoir être traités par le candidat indépendamment les uns des autres.

Certains exercices exigent de la part du candidat une prise d'initiative. Les exercices peuvent prendre appui sur des situations issues de la vie courante ou d'autres disciplines. Ils peuvent adopter toutes les modalités possibles, y compris la forme de questionnaires à choix multiples ou de type vrai/faux.

L'évaluation doit prendre en compte la clarté et la précision des raisonnements ainsi que, plus largement, la qualité de la rédaction. Doivent être pris en compte les essais et les démarches engagées, même non aboutis.

Les candidats en sont informés par l'énoncé.





4-Sciences

L'épreuve évalue les connaissances et compétences définies en physique-chimie, SVT et technologie

• Composition de l'épreuve

Pour cette épreuve, 2 disciplines seulement sur les trois citées - physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie - sont retenues. Le choix des deux disciplines est signifié deux mois avant la date de l'examen.

Le candidat traite les exercices de chacune des deux disciplines retenues sur une seule et même copie.

• Modalités de l'épreuve

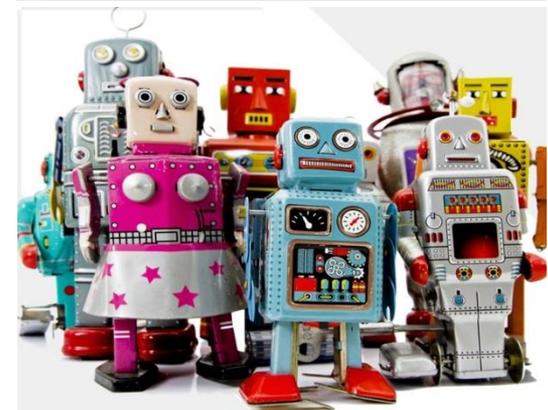
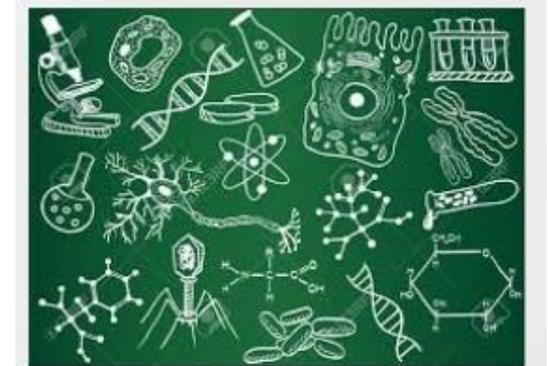
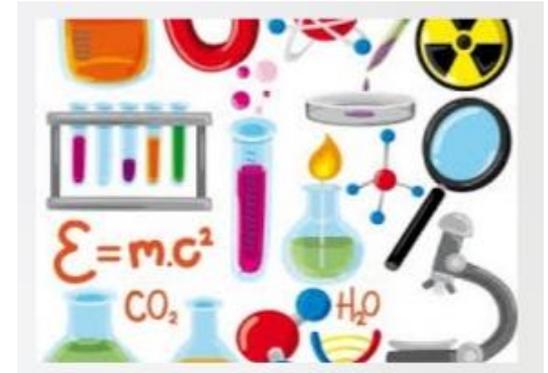
Le sujet est constitué d'exercices qui doivent pouvoir être traités indépendamment les uns des autres. Certains exercices exigent une prise d'initiative dans le cadre d'une question ouverte où les élèves exercent leur capacité à chercher et à raisonner. Les exercices peuvent prendre appui sur des situations issues de la vie courante ou d'autres disciplines. Ils peuvent adopter toutes les modalités possibles, y compris la forme de questionnaires à choix multiples.

Le sujet de l'épreuve est construit afin d'évaluer l'aptitude du candidat :

- à maîtriser les compétences et connaissances prévues par les programmes ;
- à exploiter des données chiffrées et/ou expérimentales ;
- à analyser et comprendre des informations en utilisant les raisonnements, les méthodes et les modèles propres aux disciplines concernées.

• Évaluation de l'épreuve

L'évaluation doit prendre en compte la clarté et la précision des raisonnements ainsi que, plus largement, la qualité de la rédaction scientifique. Les solutions exactes, même justifiées de manière incomplète, comme la mise en œuvre d'idées pertinentes, même maladroitement formulées, seront valorisées lors de la correction.





5- L'oral (1)

L'épreuve orale de soutenance d'un projet permet de présenter l'un des objets d'étude abordés dans le cadre de :

L'histoire des arts

Les E.P.I

Les parcours éducatifs



Cette épreuve orale a pour objet d'évaluer la capacité à exposer les compétences et connaissances acquises, notamment dans le cadre des programmes de l'histoire des arts et de toutes les disciplines qui auront contribué à nourrir cette soutenance.

Les candidats peuvent passer seul ou en groupe (pas plus de 3 candidats). Chacun fait l'objet d'une évaluation et d'une notation individuelles.

Le candidat peut présenter ce qu'il a réalisé (production sous forme de projection, enregistrement, réalisation numérique, etc.), mais cette réalisation concrète ne peut intervenir qu'en appui d'un exposé qui permet d'évaluer essentiellement les compétences orales et la capacité de synthèse.

• L'oral se déroule en 2 temps : un exposé suivi d'un entretien avec le jury.

En solo : exposé de 5 mn suivi d'un entretien d'une dizaine de minutes avec le jury. La durée totale de l'épreuve ne peut dépasser quinze minutes.

En groupe : , 10 mn d'exposé, pendant lesquelles chacun des candidats intervient, et 15 mn de reprise avec l'ensemble du groupe. Le jury veille à ce que chaque candidat dispose d'un temps de parole suffisant pour exposer son implication personnelle dans le sujet ou le projet présenté.





5- L'oral (2)

- - **Choix du sujet ou du projet présenté**

Le choix du sujet ou du projet est transmis au Principal par les responsables légaux de l'élève, selon les modalités fixées par le conseil d'administration. Ce choix précise l'intitulé et le contenu du sujet ou du projet présenté. Il mentionne aussi les disciplines d'enseignement impliquées. Le candidat fait également savoir s'il souhaite présenter son exposé en équipe (auquel cas les noms des coéquipiers sont mentionnés)

- **Le jury de l'épreuve orale**

Le Principal établit la composition des jurys qui doit être constitué d'au moins 2 profs. Sont transmis aux jurys, au moins 10 jours ouvrés avant l'épreuve orale, la liste des candidats, la date, l'horaire de leur épreuve, l'intitulé, le contenu du sujet présenté, les disciplines d'enseignement impliquées. Afin de valoriser l'investissement de l'élève dans le travail fourni, les examinateurs peuvent élargir leur interrogation à d'autres projets ou sujets ayant été réalisés ou abordés au cours du cycle par le candidat. Les examinateurs s'assurent que leurs questions restent dans les limites de ce qui est exigible d'un élève de classe de 3^{ème}

- **Evaluation**

Elle prend en compte la qualité de la prestation orale, tant du point de vue des contenus que de l'expression. La maîtrise de l'oral est un objectif transversal et partagé qui peut être évalué par tout enseignant de toute discipline. Le jury veille à élargir leur questionnement, au-delà des acquis disciplinaires, à la dimension interdisciplinaire et culturelle de l'objet d'étude ou du projet





5- L'oral (3)

Maitrise de l'expression orale

50 points

Maitrise du sujet présenté

50 points

• Grille de critères d'évaluation de l'épreuve orale de soutenance :

a. Maîtrise de l'expression orale

- s'exprimer de façon maîtrisée en s'adressant à un auditoire
- formuler un avis personnel à propos d'une œuvre ou d'une situation en visant à faire partager son point de vue
- exposer les connaissances et les compétences acquises en employant un vocabulaire précis et étendu
- participer de façon constructive à des échanges oraux
- participer à un débat, exprimer une analyse argumentée et prendre en compte son interlocuteur
- percevoir et exploiter les ressources expressives et créatives de la parole
- s'approprier et utiliser un lexique spécifique au contexte, à savoir, le cas échéant :
 - utiliser la langue française (précision du vocabulaire, correction de la syntaxe) pour :
 - rendre compte des observations, expériences, hypothèses et conclusions
 - passer d'un langage scientifique à un autre
 - décrire, en utilisant les outils et langages adaptés, la structure et le comportement des objets
 - expliquer à l'oral (sa démarche, son raisonnement, un calcul, un protocole de construction géométrique, un algorithme)
 - exprimer son émotion face à une œuvre d'art
 - décrire une œuvre d'art en employant un lexique simple et adapté
- développer des stratégies pour surmonter un manque lexical, autocorriger et reformuler pour se faire comprendre.

b. Maîtrise du sujet présenté

- concevoir, créer, réaliser
- mettre en œuvre un projet
- analyser sa pratique, celle de ses pairs
- porter un regard critique sur sa production individuelle ;
- argumenter une critique adossée à une analyse objective
- construire un exposé de quelques minutes en mentionnant les connaissances et les compétences acquises
- raisonner, justifier une démarche et les choix effectués
- mobiliser des outils numériques.

Le brevet, c'est :

Une initiation
à la passation
d'un examen

Un bilan
des connaissances
et des compétences
acquises au collège

Une satisfaction
« personnelle »
liée à l'obtention
d'un 1^{er} diplôme

